



Communiqué de presse

107/20

Montreuil, le 8 décembre 2020.

Pour les eurocrates, l'austérité sanitaire doit se poursuivre

La Commission Européenne, dans ses observations concernant les projets de plans budgétaires 2021 des pays de l'UE, lance une offensive particulièrement critique contre les augmentations salariales des personnels de soins en France.

Pour la Fédération Santé Action Sociale CGT, ces critiques sont malvenues, indécentes et hors sol. En effet pour la CGT, il faut aller au-delà des augmentations réalisées. Nous portons l'exigence d'augmentations d'au moins 300 € pour tou.te.s les salarié.e.s des secteurs du sanitaire, du social et du médico-social.

Ces professionnel.le.s, en première ligne pendant la longue pandémie que nous subissons, porté.e.s aux nues par l'ensemble des pays, se voient subitement déconsidéré.e.s par « l'euro-technocratie ». Nous n'osons pas imaginer que ces critiques soient possibles au motif qu'elles visent un secteur très majoritairement féminin.

Sans se réclamer des héros, elles et ils travaillent depuis 9 mois dans des conditions exténuantes et dangereuses, se privent de congés, à leurs postes alors que contaminé.e.s, ont payé un lourd tribut humain, ont des rémunérations ignorant les qualifications et les lourdes charges inhérentes à leurs métiers et se voient maintenant nier les augmentations salariales obtenues, bien qu'insuffisantes.

Dans la période de crise que nous vivons, la Commission Européenne serait bien inspirée de travailler plus et mieux à l'annulation de la dette au lieu de s'offusquer du dépassement des critères de convergences. Elle pourrait aussi être plus exigeante et conditionner les aides destinées aux entreprises, comme demandé par la Confédération Syndicale Européenne. Le retour aux réflexes d'austérité a été rapide et aucun enseignement n'est tiré du triste état des systèmes sanitaires, qui sans les efforts surhumains des personnels, auraient été encore moins opérants et causé des dégâts humains encore plus importants.

Dette ou pas, la question salariale relève de la compétence des pays, non de la Commission.

Nous partageons les réactions critiques de la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics. La CGT continuera à se mobiliser avec les personnels du sanitaire, du social et du médico-social pour obtenir de meilleures rémunérations et un système sanitaire français digne du 21^{ème} siècle. Nous voulons un système de soins capable de prendre dignement en charge les populations, y compris en période de pandémie majeure comme celle que nous n'avons pas fini de traverser, cela passe par des personnels plus nombreux et mieux payés, ce n'est que justice.